



RELEVÉ DE LA DECISION N° 2022 08 02

Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 27 octobre 2022

(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 18 octobre, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Lucien PRINCE, Dominique MALARY.

Excusé : Philippe MOREAU.

Attribution des marchés de transfert des effluents du Vendéopôle à la nouvelle STEP dans la ZAE Le Soleil Levant

Par décision du Bureau Communautaire en date du 09 juin 2022, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a autorisé le lancement d'une consultation relative à des travaux de mise en place d'un réseau de transfert d'effluents industriels sur la commune de Givrand, afin d'assurer le traitement des effluents générés par la future usine de l'entreprise Fil'Mer, qui sera implantée au sein du Vendéopôle du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Ces travaux étaient estimés à 750 000 € HT.

Une consultation pour la réalisation de ces travaux intégrant la création d'un réseau de transfert des effluents, de réseau gravitaire et de réseau sous pression a donc été lancée selon la procédure adaptée le 20 juin 2022 avec une date limite de remise des offres fixées au 19 juillet 2022 à 12 h 00.

Cette consultation est allotie comme suit :

- Lot 1 : Réalisation du réseau de transfert ;
- Lot 2 : Contrôle des ouvrages réalisés.

Compte tenu de la mise à disposition des études de sols sur le profil acheteur Marchés Sécurisés le 14 septembre 2022, la date limite de remise des offres a été reportée au 29 septembre 2022 à 12 h 00.

Cinq plis ont été déposés dans les délais par les candidats suivants :

- 1 A3SN (lot 2) ;
- 2 PRESQU'ILLENNE CANALISATIONS CONTROLES (lot 2) ;
- 3 SOCOVA TP – GTP – BREMAUD EPUR (lot 1) ;
- 4 SCAM TP (lot 1) ;
- 5 EIFFAGE ROUTE SUD OUEST – MIGNÉ TP.

Le pli n° 5 déposé par EIFFAGE ROUTE SUD OUEST – MIGNÉ TP contient une lettre d'excuses du candidat indiquant qu'il n'est pas en mesure de remettre une offre pour cette consultation.

Le maître d'œuvre ARTELIA a établi l'analyse des offres recevables pour les lots 1 et 2, selon les critères de jugements définis, à savoir :

Pour le lot 1 « Réalisation d'un réseau de transfert » :

- 1- Valeur technique 60% dont :
 - Provenance et caractéristiques des principales fournitures sur 2 points ;
 - Programme et délais d'exécution sur 3 points ;
 - Procédés, moyens techniques et humains sur 3 points ;
 - Principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier sur 2 points ;
- 2- Prix 40% ;

Pour le lot 2 « Contrôle des ouvrages réalisés » :

- 1- Prix 60% ;
- 2- Valeur technique 40% dont :
 - Programme d'exécution sur 4 points ;
 - Procédés, moyens techniques et humains sur 4 points ;
 - Principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier sur 2 points.

Au vu du rapport d'analyse des offres établi par ARTELIA, il est proposé au Bureau Communautaire d'attribuer le lot 1 « Réalisation du réseau de transfert » au groupement d'entreprises SOCOVA TP / GTP / BREMAUD EPUR pour un montant de 749 841.50 € HT, et le lot 2 « Contrôle des ouvrages réalisés » à l'entreprise PRESQU'ILLENNE CANALISATIONS CONTROLES pour un montant de 7 389.00 € HT.

Le montant global de ce marché de travaux de mise en place d'un réseau de transfert d'effluents industriels sur la commune de Givrand s'élèverait donc à 757 230.50 € HT soit 908 676.60 € TTC.

Le Bureau Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5216-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et suivants,

Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu la délibération n° 2022-5-21 en date du 09 juin 2022 autorisant le lancement d'une consultation pour les travaux relatifs à la mise en place d'un réseau de transfert d'effluents industriels, ainsi que l'attribution et la signature des marchés correspondants,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 20 juin 2022 sur le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics, sur le profil d'acheteur Marchés Sécurisés et le site internet de la Communauté d'Agglomération,

Vu les crédits inscrits au budget annexe assainissement régie 2022,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le rapport d'analyse des offres et le classement qui en résulte ;

Article 2 : ATTRIBUE le lot 1 « Réalisation du réseau de transfert » au groupement d'entreprises SOCOVA TP / GTP / BREMAUD EPUR pour un montant de 749 841.50 € HT ;

Article 3 : ATTRIBUE le lot 2 « Contrôle des ouvrages réalisés » à l'entreprise PRESQU'ILLENNE CANALISATIONS CONTROLES pour un montant de 7 389.00 € HT ;

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés avec les attributaires désignés et à prendre toutes décisions relatives à leur exécution.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 18 NOV. 2022
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 18 NOV. 2022

Givrand, le 17 novembre 2022

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.